

## Crèches d'entreprise : pourquoi pas vous ?

Une trentaine d'entreprises mobilisent pour le développement des crèches en entreprise, en signant une charte de la « parentalité ». Mais comment mettre en place une telle structure ? A quels coûts ? Explications

Depuis 2004, l'État soutient le développement des crèches privées. Et les entreprises sont de plus en plus nombreuses à opter pour cette solution qui valorise leur image de marque et facilite la vie de leurs salariés.

Sur la région lyonnaise, on compte une douzaine de crèches d'entreprise et de nombreux projets en perspective d'ici à 2009 du côté de Saint-Priest (Renault Trucks) et de Villeurbanne (Groupe Vinci).

Pour se faire aider dans leurs démarches, les entreprises peuvent faire appel à deux types de prestataires. Les cabinets de conseil spécialisés et les entreprises de crèches (appelées également réseaux de crèches), ces dernières étant les plus courantes sur la région. De l'étude de faisabilité du projet jusqu'à la gestion de la crèche, en passant par la recherche de locaux, de subventions mais aussi par le recrutement du personnel, elles prennent tout en charge. « Nous proposons un projet pédagogique que nous menons de A à Z. Créer une crèche demande

au moins un an de travail et il est difficile pour un porteur de projet qui n'a pas de compétences en petite enfance de monter sa structure seul », déclare Véronique Béard, chargée du développement sur la région Rhône-Alpes de la société **People** and Baby. Dans le département, la tendance est au regroupement d'entreprises privées en association, parfois avec des collectivités.

Une solution qui rassure sur la pérennité du projet et qui permet de bénéficier d'un meilleur taux de prise en charge par la Caisse d'Allocation Familiale.

On estime le coût brut d'une place en crèche à 11 000 euros par an et un minimum de 30 places à l'ouverture pour que le projet soit viable.

Ce montant se trouvera sensiblement réduit *in fine* pour l'entreprise, une fois déduites la participation des parents abondée par la CAF ainsi que les différentes réductions fiscales (crédit d'impôt famille et déductibilité des montants engagés du résultat imposable). Le coût net réel du fonctionnement de la crèche

s'élèverait ainsi en moyenne à 15 % des dépenses engagées sur l'année. Un investissement encore trop élevé pour certains.

« Après l'ouverture de notre crèche, de nombreux confrères m'ont consultés pour faire de même, mais ils ont renoncé pour une question financière », indique Christian Sallault, DRH d'Areva NP à Lyon.

Le contrat enfance jeunesse de la CAF permet de réduire encore la facture, mais à condition de remplir certains critères, cette aide étant destinée en priorité aux entreprises situées dans les communes les moins aisées, avec des familles à bas revenus ou encore ayant des contraintes horaires spécifiques.

Delphine Pingault